002246/EU XXVI. GP
Eingelangt am 23/11/17

Eurogroupe

Bruxelles, le 22 novembre 2017
(OR. en)

EG 35/17

EUROGROUP 37
ECOFIN 986
UEM 318

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour le secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, directeur
Date de réception:	22 novembre 2017
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	C(2017) 8023 final
Objet:	AVIS DE LA COMMISSION du 22.11.2017 relatif au projet de plan budgétaire de Malte
Pièce jointe:	C(2017) 8023 final

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2017) 8023 final.

www.parlament.gv.at

COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 22.11.2017
C(2017) 8023 final

AVIS DE LA COMMISSION

du 22.11.2017

relatif au projet de plan budgétaire de Malte

{SWD(2017) 523 final}

www.parlament.gv.at

AVIS DE LA COMMISSION

du 22.11.2017

relatif au projet de plan budgétaire de Malte

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1. Le règlement (UE) nº 473/2013 définit des dispositions tendant à renforcer la surveillance des politiques budgétaires dans la zone euro et à veiller à ce que les budgets nationaux soient cohérents avec les orientations en matière de politiques économiques formulées dans le contexte du pacte de stabilité et de croissance et du Semestre européen pour la coordination des politiques économiques.

2. L'article 6 du règlement (UE) nº 473/2013 prévoit que les États membres soumettent chaque année à la Commission et à l'Eurogroupe, au plus tard le 15 octobre, un projet de plan budgétaire (PPB) présentant les principaux aspects de la situation budgétaire des administrations publiques et de leurs sous-secteurs pour l'année suivante.

CONSIDÉRATIONS CONCERNANT MALTE

3. Sur la base du projet de plan budgétaire pour 2018 soumis le 16 octobre 2017 par Malte, la Commission a adopté l'avis suivant conformément à l'article 7 du règlement (UE) nº 473/2013.

4. Malte relève du volet préventif du pacte et devrait conserver une position budgétaire saine garantissant la réalisation de l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT) de 0 % du PIB.

5. Le scénario macroéconomique du projet de plan budgétaire semble favorable pour 2017 et 2018, même s'il comporte quelques différences avec les prévisions de la Commission de l'automne 2017 pour ce qui est des principaux moteurs de la croissance. Le scénario macroéconomique sous-tendant le PPB prévoit une croissance du PIB réel, qui passerait de 5,5 % en 2016 à 5,9 % en 2017. Le dynamisme accru de l'activité économique en 2017 s'explique par une augmentation de la consommation des ménages et une baisse de la part des importations dans la demande intérieure, qui font plus que compenser la contraction des investissements et le ralentissement des exportations. La croissance du PIB réel devrait se tasser quelque peu pour s'établir à 5,6 % en 2018, la reprise des importations neutralisant la relance attendue de l'investissement. Ce scénario constitue une nette révision à la hausse des projections sous-tendant le programme de stabilité de 2017, qui prévoyaient une expansion économique plus modérée, notamment en raison d'un ralentissement de la croissance de la consommation privée et d'un renforcement des importations. Les prévisions de la Commission de l'automne 2017 tablent sur une croissance du PIB réel qui s'établirait à 5,6 % en 2017 et à 4,9 % en 2018, des chiffres inférieurs aux projections du projet de plan budgétaire, en particulier pour 2018. L'inflation devrait augmenter pour atteindre 1,3 % en 2017 et 1,5 % en 2018, selon le projet de plan budgétaire. Cette trajectoire d'inflation, qui est conforme aux prévisions de la Commission de l'automne 2017, a été revue à la baisse par rapport aux projections du dernier programme de stabilité. La volatilité des principaux

www.parlament.gv.at

marchés d'exportation maltais pourrait faire peser un risque sur le scénario macroéconomique sous-tendant le projet de plan budgétaire.

6. Malte satisfait à l'exigence du règlement (UE) nº 473/2013 selon laquelle le projet de budget doit se fonder sur des prévisions macroéconomiques approuvées ou produites par un organisme indépendant. Les prévisions macroéconomiques qui sous-tendent le projet de plan budgétaire ont été approuvées par le Conseil consultatif budgétaire de Malte (Malta Fiscal Advisory Council). Tout en approuvant les prévisions, ce dernier a signalé que le scénario macroéconomique était plausible de manière générale et a souligné que la compensation des risques semblait neutre, étant donné que les éventuels risques à la baisse sont compensés par le degré de prudence des prévisions, compte tenu également des estimations élevées relatives à la production potentielle.

7. Les projections relatives au solde nominal pour 2017 qui figurent dans le projet de plan budgétaire représentent une amélioration par rapport aux objectifs fixés dans le programme de stabilité de 2017. Le projet de plan budgétaire prévoit pour 2017 un excédent qui s'établirait à 0,8 % du PIB, alors que le programme de stabilité de 2017 vise un excédent de 0,5 % du PIB. Cette différence s'explique en partie par le produit plus élevé tiré du programme d'investisseur individuel, qui devrait atteindre 1,9 % du PIB selon le projet de plan budgétaire, alors que le programme de stabilité de 2017 l'estimait à 1,0 % du PIB. En outre, la croissance plus forte que prévu devrait contribuer à une projection plus optimiste pour les impôts courants. Dans le même temps, les dépenses courantes devraient également être plus dynamiques que ce qui était prévu dans le programme de stabilité de 2017. Pour 2018, le projet de plan budgétaire vise une réduction de l'excédent, qui s'établirait à 0,5 % du PIB, un objectif inchangé par rapport à celui du programme de stabilité de 2017. Toutefois, en termes nominaux, tant les recettes que les dépenses ont été revues à la hausse pour 2018 à la suite d'une révision à la hausse du produit attendu du programme d'investisseur individuel et des mesures supplémentaires prévues dans le budget 2018, qui ont une incidence expansionniste. En termes structurels[1], le plan du gouvernement implique une baisse de l'excédent pour les deux années, lequel devrait atteindre respectivement 0,6 % et 0,2 % du PIB en 2017 et 2018. Les prévisions de la Commission indiquent une évolution semblable du solde structurel, avec 0,1 point de pourcentage du PIB de plus pour 2017. Selon le projet de plan budgétaire, le taux d'endettement public brut devrait baisser, pour atteindre 54,9 % en 2017, et diminuer encore de 4,2 points de pourcentage du PIB en 2018, pour s'établir à 50,8 % du PIB.

Dans un contexte de diminution des dépenses d'intérêts, la détérioration prévue du solde structurel en 2017 et 2018 (0,2 et 0,4 point de pourcentage, respectivement) s'accompagne d'une baisse plus marquée du solde primaire structurel (0,5 et 0,6 point de pourcentage, respectivement).

8. Le budget de l'État pour 2018 comporte des mesures qui, selon les estimations, devraient avoir de nets effets baissiers sur le solde nominal correspondant à 0,3 % du PIB. Du côté des recettes, les mesures devraient réduire l'excédent nominal de 0,2 % du PIB. Ces mesures comprennent notamment l'exonération de frais d'acte pour les primo-accédants et la réduction de tels frais pour les personnes qui accèdent pour la deuxième fois à la propriété, plusieurs mesures en matière de TVA, un remboursement ponctuel de l'impôt sur le revenu en faveur des salariés percevant moins de 60 000 EUR par an, une augmentation des revenus de retraite non

[1] Solde corrigé des variations conjoncturelles, déduction faite des mesures uniques et temporaires, recalculé par la Commission au moyen de la méthode commune.

www.parlament.gv.at

imposables et un crédit d'impôt en faveur des personnes souhaitant suivre une formation post-universitaire. Du côté des dépenses, les mesures considérées dans leur ensemble devraient réduire l'excédent de près de 0,1 % du PIB. Le budget prévoit une hausse des retraites de 2 EUR par semaine, plusieurs mesures sociales et d'autres mesures concernant le marché immobilier. De surcroît, le projet de plan budgétaire prévoit que les dépenses financées sur le fonds social de développement national à hauteur de 0,3 % du PIB seront réparties entre investissements publics (¾) et autres dépenses courantes (¼).

9. Dans ses prévisions de l'automne 2017, la Commission table sur un excédent public de 0,9 % du PIB pour 2017, soit 0,1 point de pourcentage de plus que l'objectif des autorités. Elle prévoit une baisse des investissements publics financés au niveau national (principalement pour les projets financés au moyen des recettes du programme d'investisseur individuel), partiellement compensée par une diminution du total des recettes courantes et par une croissance plus dynamique des dépenses courantes. Dans ses prévisions de l'automne 2017, la Commission table sur un solde public de 0,5 % du PIB pour 2018, ce qui est conforme à l'objectif des autorités. Il existe néanmoins des différences dans la composition. Des impôts courants plus élevés, principalement les impôts sur le revenu notamment grâce à une assiette fiscale supérieure en 2017, et des dépenses plus faibles relatives aux investissements financés sur des fonds nationaux devraient être compensés par des dépenses courantes plus élevées (essentiellement pour la rémunération des salariés). Selon les prévisions de la Commission, le ratio d'endettement devrait baisser pour atteindre 54,9 % du PIB en 2017, un chiffre conforme à l'objectif des autorités, puis diminuer encore pour s'établir à 51,6 % du PIB en 2018. L'écart par rapport à l'objectif de 50,8 % du PIB en 2018 fixé par les autorités s'explique principalement par l'ajustement stocks-flux plus élevé dans les prévisions de la Commission, qui correspond aux valeurs antérieures. La Commission prévoit également un excédent primaire légèrement inférieur et une incidence de l'inflation sur le ratio dette/PIB moins élevée en 2018. Les risques associés aux objectifs budgétaires semblent équilibrés. Les dépenses courantes pourraient être plus élevées compte tenu des risques de mise en œuvre liés à d'éventuels dérapages dans l'exécution budgétaire. D'autre part, étant donné qu'il s'est avéré difficile jusqu'à présent d'obtenir une estimation précise des recettes attendues du programme d'investisseur individuel, il existe un risque à la hausse pour les projections relatives aux recettes. En outre, par rapport à d'autres États membres, les garanties d'État accordées par le gouvernement central pour couvrir des dettes contractées par des unités n'appartenant pas aux administrations publiques restent élevées à Malte. Après avoir atteint 15,8 % du PIB en 2014, elles ont diminué pour représenter 15,1 % du PIB en 2015 et 14,1 % du PIB en 2016.

10. D'après les informations communiquées dans le projet de plan budgétaire, en 2017, le solde structurel (recalculé) devrait s'établir à 0,6 % du PIB, soit une valeur supérieure à l'OMT. Cela rejoint les prévisions de la Commission. Par conséquent, l'évaluation du projet de plan budgétaire (recalculé) indique que les dispositions du pacte de stabilité et de croissance sont respectées en 2017, ce que confirment également les prévisions de la Commission de l'automne 2017.

En 2018, selon le projet de plan budgétaire, le solde structurel (recalculé) devrait baisser de 0,4 point de pourcentage, principalement sous l'effet des mesures du budget 2018, et atteindre un excédent de 0,2 % du PIB, restant ainsi supérieur à l'OMT. Le pacte serait dès lors respecté en 2018 sur la base du projet de plan budgétaire. Selon les prévisions de la Commission pour 2018, le solde structurel

www.parlament.gv.at

devrait se réduire de 0,5 point de pourcentage et atteindre un excédent de 0,1 % du PIB, restant ainsi supérieur à l'OMT en termes nominaux. Le solde structurel laisse entrevoir la réalisation de l'objectif, tandis que le taux de croissance nominale des dépenses publiques, déduction faire des mesures discrétionnaires en matière de recettes correspondant à 10,4 % (en termes nominaux), devrait être supérieur au taux de référence applicable en matière de dépenses (écart de 0,6 % du PIB), faisant ainsi apparaître un risque d'écart important. Une évaluation globale semble indiquer que le solde structurel est positivement influencé par des recettes exceptionnelles correspondant à 0,2 % du PIB, par la baisse des dépenses d'intérêts et par les investissements publics plus faibles que la moyenne. En conséquence, le critère des dépenses est considéré comme reflétant correctement l'effort budgétaire sous-jacent de Malte. L'évaluation globale fait apparaître un risque d'écart en 2018, sur la base des prévisions de la Commission. Dans le même temps, il conviendrait de surveiller de près l'évolution des dépenses à court et moyen termes, en particulier au regard des risques qui pourraient peser à l'avenir sur la solidité des recettes.

11. L'effort budgétaire discrétionnaire total entre 2011 et 2017 s'élève à 2,5 % du PIB. L'augmentation des dépenses primaires, qui représente 0,8 % du PIB, est plus que compensée par l'ajustement opéré du côté des recettes (qui devrait être plus élevé et atteindre 3,3 % du PIB). Depuis 2014, les autorités maltaises ont lancé plusieurs exercices de réexamen des dépenses, qui ont porté jusqu'à présent sur trois domaines de dépenses publiques: les affaires sociales, la santé et l'éducation. Chaque exercice s'est achevé par la publication d'un rapport comportant des recommandations, dont certaines ont déjà été mises en œuvre et d'autres le sont actuellement. Le projet de plan budgétaire rend compte des dernières évolutions relatives à la recommandation dans le domaine du réexamen des dépenses, les autorités envisageant la possibilité que ces exercices soient réalisés au sein de la division chargée de l'efficience de la gestion et du Malta College for the Arts, Sciences and Technology. Les autorités prévoient également d'institutionnaliser la fonction de réexamen des dépenses au sein d'une direction du ministère des finances. Ces initiatives semblent prometteuses et devraient, si elles sont mises en œuvre correctement, contribuer à accroître l'efficacité des dépenses publiques.

12. D'une manière générale, la Commission est d'avis que le projet de plan budgétaire de Malte, qui relève actuellement du volet préventif, est globalement conforme aux dispositions du pacte de stabilité et de croissance. Si, en termes nominaux, le solde structurel devrait demeurer excédentaire en 2018, les prévisions de la Commission semblent indiquer l'existence de risques pour la dynamique des dépenses publiques. La Commission invite les autorités à se tenir prêtes à prendre de nouvelles mesures dans le cadre de la procédure budgétaire nationale pour veiller à ce que le budget 2018 soit conforme au pacte de stabilité et de croissance.

www.parlament.gv.at

La Commission est également d'avis que Malte a accompli quelques progrès en ce qui concerne le volet structurel des recommandations budgétaires figurant dans la recommandation du Conseil du 11 juillet 2017[2] dans le cadre du Semestre européen 2017 et elle invite les autorités à poursuivre leurs efforts. Une évaluation détaillée des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations par pays sera effectuée dans les rapports par pays de 2018 et dans le cadre des recommandations par pays que la Commission doit proposer en mai 2018.

Fait à Bruxelles, le 22.11.2017

Par la Commission
Pierre MOSCOVICI
Membre de la Commission

[2] JO C 261 du 9.8.2017.

www.parlament.gv.at